FORÊT DE LANOUÉE L'AMPLEUR DU SCANDALE

La forêt de Lanouée, 2e massif breton, dévoile les plaies béantes de son exploitation. 16 éoliennes devaient y être implantées. En 2017, la justice a suspendu les travaux. Trop tard pour préserver la forêt, propriété du groupe Boralex, qui l'a mise en vente.

Boralex a prévu d'installer seize éoliennes de 186 m de haut, sur une surface de 331 ha, soit 8,7% de la superficie du second massif breton. « Démesuré » pour le tribunal administratif de Rennes, qui s'inquiète notamment de la réaction des oiseaux face aux pales.

Même si le projet concerne « une zone de moindre impact », les chauves-souris sont directement menacées par le projet, selon le Groupe mammalogique breton, engagé dans la défense des mammifères.

Les socles d'éoliennes sont restés tel quels depuis juillet 2017. Si certains ont été protégés par des blocs de bétons, d'autres, laissés en plan, s'affaissent au fil des précipitations.

Dans la partie est de la forêt de Lanouée, à quelques kilomètres de celle de Brocéliande, il faut faire quelques pas avant de comprendre. La dense canopée laisse brutalement place au ciel ouvert. Le chemin de terre se mue en immense clairière de graviers. Là où les arbres régnaient, se dresse à présent un bâtiment de béton. Les barrières de chantier sont toujours là. Les poubelles aussi. Un peu plus loin, on devine les fondations, impressionnantes, d'une éolienne. Le site semble à l'abandon.

Initié en 2010, le projet d'implanter seize éoliennes hautes de 186 m au sein du second massif forestier breton a été bloqué par le tribunal administratif en juillet 2017. Prévu sur près de 331 ha, soit 8,7% de la superficie de Lanouée, il était susceptible de lui causer « des dégâts irrémédiables », selon la justice. Pourtant, ce jugement s'est révélé trop tardif pour l'épargner. Depuis un an, le propriétaire des lieux, l'industriel canadien Boralex, a fait appel de la décision de justice et tout laissé en plan... Selon nos informations, il a aussi mis en vente la forêt.

Contestation en 2013

L'histoire débute en 2007. Nouveau propriétaire du massif, le groupe Dreyfus a l'idée d'implanter des éoliennes en pleine forêt (lire *Le Mensuel* de juin 2017). Le projet est réellement lancé en 2010. Très vite, de nombreuses consultations et enquêtes sont menées pour déterminer le potentiel du massif. « Dreyfus n'avait pas d'autres objectifs que la production d'énergies à Lanouée », se rappelle Xavier Grenié, responsable départemental au Centre régional de la propriété forestière. Outre le vent, la firme souhaite y exploiter le bois. La forêt fait alors l'objet de tous les débats. Un travail est effectué pour convaincre les populations locales des bienfaits des éoliennes. Selon le maire de Lanouée, Gérard Granvalet : « La plupart des habitants s'en fichent. » La plupart seulement.

Certains s'opposent fermement au projet. Une contestation prend forme en 2013. Les défenseurs de la biodiversité élèvent la voix. Parmi eux : le

Groupe mammalogique breton (GMB), partenaire de Bretagne vivante. Thomas Le Campion, chargé de mission à l'association raconte : « Dreyfus nous a sollicités pour avoir nos données mais il était inconcevable pour nous de collaborer à ce projet. » La préservation de la biodiversité n'est pas seule interrogée. L'impact sur le paysage que pourrait avoir un champ de seize éoliennes s'élevant à plus de 180 m de haut fait également débat. La Société pour la protection et l'esthétique des paysages français (Sppef) dénonce une « démesure ». Un postulat que partagent alors les services du ministère de la Transition écologique, dont dépend la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

Malgré ces bémols, le projet avance. La préfecture accorde, en 2014, les permis de construire, de défricher et d'exploiter. Les décisions mobilisent certains riverains ainsi que des associations de préservation de la biodiversité. Ces dernières se voient, dans le même temps, scandalisées par une dérogation obtenue par Dreyfus. Celle-ci lui donne le droit de « capturer, détruire et perturber intentionnellement des espèces protégées », selon l'arrêté préfectoral que *Le Mensuel* a consulté. L'industriel est tout de même soumis à plusieurs mesures compensatoires l'obligeant à reboiser et protéger a minima les animaux. Taxées de « bluff » par les opposants, ces mesures sont aussi vivement critiquées.

250 000 € de taxe par an

Dès 2014, lassés de ne pas être entendus, des riverains accompagnés du GMB et de la Sppef lancent des recours pour demander l'annulation des décisions du préfet du Morbihan.

Le chantier débute cependant en 2015. Un an plus tard, le groupe canadien Boralex rachète les 3 800 ha de la forêt. Boralex se présente comme l'un des leaders mondiaux de l'éolien. Son chiffre d'affaires, 269 millions d'euros en 2017, connaît une forte croissance.

Bulldozers et ouvriers se succèdent à Lanouée pour continuer le défrichement et bâtir les fondations. Résultat de plusieurs mois de travaux, les premiers socles d'éoliennes apparaissent. Tout se déroule comme prévu, jusqu'au 11 juillet 2017. À cette date, le tribunal administratif de Rennes casse les décisions préfectorales. L'activité est immédiatement suspendue. « La démesure » du projet et les dommages irrémédiables qu'il pourrait causer sur « un réservoir de biodiversité » sont invoqués dans le délibéré.

> « BORALEX A RISQUÉ DE DÉBUTER LES TRAVAUX ALORS QUE LES RECOURS N'ÉTAIENT PAS PURGÉS »
>
> **THOMAS LE CAMPION,**
> chargé de mission au Groupe mammalogique breton

Pour Boralex, c'est un coup d'arrêt. Le groupe a déjà investi 68 millions d'euros sur les 90 attendus au total dans le projet morbihannais selon *Le Monde* (10/07/2017). Il interjette appel de la décision du tribunal administratif. Mis en cause pour les permis qu'ils ont accordés, les services de l'Etat[1] saisissent également la Cour d'appel de Nantes. La juridiction nantaise doit se prononcer dans les prochains mois.

Comment en est-on arrivé là ? Boralex a décidé de lancer les travaux tout en sachant que des recours étaient susceptibles de les stopper. Lorsque le groupe a racheté Lanouée et son projet éolien en 2016, il était parfaitement informé des critiques auxquelles celui-ci était exposé. Cette contestation ne l'a semble-t-il pas alerté outre mesure. « Ils ont pris un risque en débutant les travaux alors que des recours étaient portés au tribunal », constate Thomas Le Campion de l'association GMB, porteuse du recours. Négligence ou excès de confiance ? Du côté de Boralex, on observe simplement que la décision de justice ne concerne pas directement l'entreprise. C'est la décision préfectorale qui est visée. Interrogé, Frédéric Duvernay, responsable du projet porté par Boralex, se défend : « Nous n'avons rien à nous reprocher, nous avons seulement appliqué les décisions de la préfecture. »

Ces dernières se sont appuyées sur de nombreuses études préalables. Plusieurs acteurs, privés ou publics, ont donné leur avis. Réalisée par le laboratoire d'étude biologique Biotope, l'étude d'impact environnementale a même rendu des conclusions très favorables[2]. Celle-ci juge suffisantes les mesures compensatoires prévues. Biotope est également intervenu sur le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Ses conclusions optimistes ne font pas l'unanimité. Pour Thomas Le Campion, les choses sont claires. Les laboratoires d'étude font face à des conflits d'intérêts. « J'ai moi-même travaillé dans l'un d'entre eux, témoigne-t-il. Financés directement par les porteurs de projet, ils ont parfois tout intérêt à aller dans leur sens pour garder leurs parts de marché. Surtout quand le donneur d'ordre est important. »

Les services publics ont également donné leur opinion sur l'implantation d'éoliennes en forêt de Lanouée. Parmi eux, la Dreal a mis en garde contre « la démesure du projet ». Un avis visiblement snobé par la préfecture à l'heure d'accorder les autorisations de construction et d'exploitation. Comment de telles autorisations ont-elles pu être délivrées par l'Etat ? La question est aussi soulevée par le tribunal administratif. Mais la préfecture refuse de communiquer sur ses décisions. Compte tenu des enjeux, le climat est tendu.

L'éolien n'est pas seulement motivé par des volontés écologiques. Les projets de cette ampleur représentent aussi des intérêts économiques pour la zone d'implantation. Un facteur non négligeable, notamment dans le centre de la Bretagne. C'est cet aspect qui a fait pencher la balance dans les communes voisines de la forêt, de l'aveu des maires des Forges et de Lanouée (2 230 habitants réunis). « Cela représente 250 000 € de taxe par an pour la communauté de communes, ce n'est pas négligeable », commente Isabelle Cadio, l'élue des Forges. Contactée, Josiane Denis, maire de Mohon, commune voisine du site, refuse tout dialogue. « Vous →

Pourtant situé dans une zone peu favorable au développement d'éoliennes (voir Schéma départemental d'implantation des éoliennes de 2005, disponible en ligne), le projet engendre un impressionnant défrichement.

Au cœur du secteur d'implantation, ce bâtiment de béton est en fait la centrale éolienne, censée collecter l'énergie produite par les turbines éoliennes. A moitié finie, elle est aussi à l'abandon au milieu des arbres.

> « DES NÉGOCIATIONS AVANCÉES SONT EN COURS AVEC UN INSTITUTIONNEL POUR LA VENTE DE LA FORÊT »
>
> **FRÉDÉRIC DUVERNAY,** responsable du projet éolien en forêt de Lanouée pour le compte de Boralex

→ êtes un journaliste ou un emmerdeur ? », s'énerve-t-elle, très vite, avant de menacer de porter plainte et de raccrocher au nez. Ambiance...

Décision fin 2018, début 2019

Attendue fin 2018 ou début 2019, la décision de la Cour d'appel de Nantes sera suivie de près. « Si la procédure d'appel n'aboutit pas, nous porterons un recours auprès du Conseil d'Etat, prévient d'emblée Frédéric Duvernay. On est confiant... Mais nous l'étions aussi la première fois. » L'industriel ne s'en cache pas. Il usera de toutes les voies de recours possibles offertes par la justice française. Que se passera-t-il si le projet est définitivement annulé par la justice ? La forêt défrichée sera-t-elle remise en état ? Pour le moment, la firme canadienne n'envisage pas cette situation. Les services de l'Etat non plus. Les contribuables français seraient exposés à des demandes de compensations financières de Boralex, pour amortir ses investissements et son manque à gagner.

En attendant, tout est bloqué. Même le reboisement imposé dans le cadre des mesures compensatoires. Une situation largement décriée par les opposants. Les trous laissés par le défrichage ne sont pas sans conséquences pour la forêt et sa faune. « Oui, il y a eu des impacts sur la biodiversité », admet Frédéric Duvernay, qui s'empresse de rappeler que « rien n'a été fait en dehors des autorisations et du cahier des charges ».

La forêt de Lanouée reste la propriété de Boralex, du moins pour le moment. En cas d'annulation définitive du parc éolien, le groupe garde la possibilité d'exploiter la forêt pour ses activités sylvicoles. Une perspective qui ne semble cependant pas le contenter.

Le doute est palpable du côté de la firme canadienne. D'après nos informations, la forêt de Lanouée est à présent en vente. Le responsable du projet le confirme. « Des négociations avancées sont en cours avec un institutionnel », précise-t-il. Qui serait l'acheteur ? Rien ne filtre là-dessus. L'opération est délicate. Dans l'attente de savoir si son projet verra bel et bien le jour, Boralex a tout intérêt à vendre pour enregistrer de moindres pertes.

Un raisonnement que Frédéric Duvernay ne veut pas confirmer. Il explique qu'une fois la forêt vendue, Boralex persistera néanmoins dans son projet d'implanter seize éoliennes. Le groupe deviendrait alors locataire du terrain où il développerait son activité. Bien entendu soumise à la condition d'une décision de justice favorable, cette issue est loin d'être certaine. L'avenir de la forêt de Lanouée et de son projet éolien reste plus qu'aléatoire. ●

1. La préfecture du Morbihan, le ministère de la Transition écologique, le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Cohésion des territoires font chacun appel d'une décision.

2. Contacté, le laboratoire n'a pas voulu s'exprimer.